

# Charte de coopération régionale pour l'emploi des jeunes

## PRÉAMBULE

### Le Comité régional des GEIQ d'Auvergne-Rhône-Alpes

Le Comité régional des GEIQ Auvergne Rhône-Alpes (CR GEIQ AURA) est un réseau qui regroupe, en 2024, 38 GEIQ dans différents secteurs d'activité – Agroalimentaire, Bâtiment & Travaux Publics, Espaces verts & travaux paysagers, Industrie, Logistique, Multisectoriel, Numérique, Propreté, Santé & Services à la personne, Sports & Loisirs, Théâtre & Arts vivants, Tourisme et Transports.

Il promeut les GEIQ, outils de recrutement administrés par les employeurs qui les composent (Entreprises et/ou structures associatives) et qui rayonnent dans les départements. Les GEIQ ont pour objectifs principaux la lutte contre l'exclusion par l'accès à la qualification et au travail et l'insertion professionnelle durable.

Pour faciliter l'insertion professionnelle de leurs salariés, les GEIQ mettent en œuvre un accompagnement renforcé afin de lever les éventuels freins d'accès à l'emploi durable.

### L'Association Régionale des Missions Locales d'Auvergne-Rhône-Alpes

En partenariat avec les services de l'Etat et de la Région, l'Association Régionale des Missions Locales d'Auvergne-Rhône-Alpes (AMILAURA) est un acteur de l'emploi des jeunes dans la région.

Disposant d'une représentation d'élus, elle a pour objectif de promouvoir les actions des Missions Locales régionales.

AMILAURA a pour objectifs :

- D'être un lieu d'échanges, de réflexion, d'innovation
- De structurer et développer le réseau régional
- D'être le partenaire des acteurs locaux, départementaux, régionaux, nationaux afin de promouvoir et d'aider à la mise en œuvre des politiques d'insertion des jeunes en prenant en compte leurs attentes, dans l'esprit et dans le cadre des textes en vigueur
- D'engager toutes actions correspondant à l'objet des Missions Locales de la région, d'en rechercher les moyens
- D'assurer la communication avec ses membres
- D'établir des liaisons avec les autres associations régionales de même nature
- De participer au pilotage et au portage de l'Animation Régionale des Missions Locales

### Les Missions Locales :

Les Missions Locales sont des associations ou Groupements d'Intérêts Publics (GIP) créées par des communes ou des groupements de communes. A ce titre, présidées par un élu d'une collectivité territoriale, elles réunissent des élus des collectivités territoriales, des représentants des services de l'Etat ainsi que des représentants des partenaires économiques, sociaux et associatifs.

Présent sur l'ensemble du territoire Auvergne-Rhône-Alpes, le réseau des 61 Missions Locales exerce une mission de service public de proximité dans l'objectif de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Le réseau des 61 Missions Locales, à travers ses 652 points d'accueil, couvre l'ensemble de la région et offre aux jeunes un service de conseil, d'appui et d'accompagnement personnalisé pour faciliter leur entrée dans la vie professionnelle. Les Missions Locales mettent en œuvre, pour le compte de l'Etat, le droit à un accompagnement reconnu aux jeunes de 16 à 25 ans confrontés à un risque d'exclusion professionnelle à travers le Contrat d'Engagement Jeunes – (C.E.J).

C'est pour répondre à ces enjeux qu'AMILAURA et le CR GEIQ AURA ont décidé de conclure la présente convention, laquelle a pour objectif de formaliser leurs engagements réciproques afin de permettre à des jeunes de réaliser leur projet tout en répondant aux besoins de recrutement des GEIQ d'Auvergne-Rhône-Alpes.

## OBJET

La présente **charte de coopération régionale** pour l'emploi des jeunes a pour objet de **structurer le partenariat** entre « les GEIQ d'Auvergne-Rhône-Alpes, représentés par le Comité Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes et les Missions Locales d'Auvergne-Rhône-Alpes, représentées par l'Animation des Missions Locales Auvergne-Rhône-Alpes (AMILAURA), afin de :

- 1- **Conforter un cadrage régional** impulsant une dynamique tout en laissant aux Missions Locales et aux GEIQ de la décliner sur leur territoire.
- 2- **Informersur les métiers, les opportunités d'emploi et d'alternance** auprès des jeunes accueillis dans les Missions Locales et ainsi favoriser leur accès à l'emploi ;
- 3- **Développer la découverte des métiers** notamment par le biais :
  - Période de **Mise en Situation Professionnelle (PMSMP)**
  - Actions spécifiques de préqualification - **Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE)**
  - Actions d'information et de sensibilisation aux métiers à pourvoir au sein des GEIQ
  - Ateliers participatifs et interactifs

## OBJECTIFS COMMUNS

- Répondre aux besoins en recrutement dans les entreprises adhérentes des GEIQ
- Faire connaître au public 18/25 ans accueilli en Mission Locale l'ensemble des activités des GEIQ
- Nommer un **réfèrent dans chaque mission locale** en charge de la relation avec chaque GEIQ afin de mutualiser les prescriptions de candidatures faites par l'ensemble des conseillers et de diffuser les informations émanant du GEIQ ; les conseillers de la Mission Locale assurant un appui renforcé à la résolution d'éventuelles problématiques sociales.

## LES AXES DU PARTENARIAT

- **Développement des connaissances mutuelles des 2 structures et de leur champ d'intervention**
- **Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes reconnus comme publics prioritaires**
- **Appui aux recrutements et à la diffusion des offres et de l'alternance et valoriser la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)**
- **Valoriser les métiers auprès des salariés des Missions Locales**
- **Implication dans des projets RSE ou mécénat**

Afin de maintenir et développer la connaissance mutuelle de nos offres et champs d'intervention réciproques, une réunion annuelle d'échange d'informations et d'actualités sera organisée.

*L'objectif est de pouvoir :*

- Promouvoir les dispositifs dans le cadre du Plan *1jeune1solution* et en particulier l'alternance auprès des jeunes
- Favoriser l'intégration des jeunes orientés par les Missions Locales en préparant leurs candidatures
- Proposer des visites d'entreprises à destination des salariés des Missions Locales d'Auvergne-Rhône-Alpes et de leurs jeunes en suivi
- Participer à des événements « emploi », organisés par l'AMILAURA et/ou les Missions Locales comme des forums, des journées professionnelles, ou groupes de travail ...
- Animer des réunions d'informations à destination des jeunes / conseillers sur les métiers pour favoriser l'interconnaissance et identifier nos complémentarités, notamment en termes d'offres de services sur le territoire
- Communiquer aux Missions Locales les opportunités d'emplois sur les métiers, sur les dispositifs ou actions réalisées par les GEIQ
- Proposer au « Réseau des GEIQ » des projets d'intérêt général en lien avec la thématique de la jeunesse mais aussi proposer des partenariats dans des appels à projets
- Travailler en partenariat autour de projets RSE ou d'intérêt général
- Coconstruire et mener tous autres types d'actions pouvant favoriser le recrutement de personnes issues des Quartiers Politique de la Ville (QPV), ayant une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), ou tout autre type de public reconnu comme étant éloigné de l'emploi
- Promouvoir et informer sur le parrainage de jeunes ou le mentorat
- Intervenir dans des groupes C.E.J et proposer de parrainer des jeunes ou des promotions

## ENGAGEMENTS DES PARTIES

### ➤ Les engagements du Comité Régional GEIQ AURA

Dans le cadre du partenariat, le « Comité Régional GEIQ AURA » s'engage à :

- Désigner l'animateur régional comme interlocuteur unique pour centraliser et diffuser les informations
- Présenter les GEIQ, leurs offres de service, leurs spécificités et fonctionnements
- Présenter les métiers et caractéristiques des secteurs d'activités
- Communiquer à l'AMILAURA les besoins en termes de recrutements, de formations, ou d'actions de préqualification, de manière régulière et suivie
- Faciliter les mises en relations de professionnels pour sécuriser les recrutements
- Réaliser un point semestriel entre le Comité régional des GEIQ et AMILAURA.

### ➤ Les engagements d'AMILAURA

Dans le cadre du partenariat, l'AMILAURA s'engage à :

- Désigner un interlocuteur unique pour centraliser et diffuser les informations
- Fournir l'annuaire des Missions Locales AURA
- Fournir tout support de communication favorisant l'appropriation de son offre de service
- Communiquer sur le partenariat et en intégrant le logo « partenaire » sur le site internet d'AMILAURA et en le valorisant dans des communications extérieures ;
- Diffuser les offres d'emploi et informations transmises par nos partenaires aux chargés de relations entreprises et alternance des 61 Missions Locales AURA
- Organiser un Webinaire annuel de présentation du partenaire auprès des chargés de relations entreprises, référents handicap et conseillers des Missions Locales
- Faciliter les mises en relations avec les chargés de relations entreprises et alternance des 61 Missions Locales AURA à leur demande ou à la suite du Webinaire de présentation
- Réaliser une fiche par partenaire facilitant l'accès à l'information
- Centraliser l'information sur un Intranet pour une meilleure accessibilité

## COMMUNICATION

Le Comité Régional des GEIQ AURA et l'AMILAURA pourront communiquer sur la présente Charte de coopération régionale pour l'emploi des jeunes afin de faire connaître leurs intentions communes d'œuvrer en faveur des jeunes.

Chacun des réseaux ou des acteurs sera invité à communiquer régulièrement et largement de leurs activités communes sur les réseaux sociaux, notamment.

## SUIVI DE LA CHARTE DE COOPÉRATION RÉGIONALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Le suivi s'effectuera de façon régulière entre les deux Parties. Les référents opérationnels sont :

- Pour le comité Régional GEIQ AURA : **Manuel COLOMBINO**
- Pour l'AMILAURA : **Thierry DESMAISON & Alexia VIOLET**

**Un bilan annuel partagé** dans le cadre d'un COPIL se tiendra 1 mois avant échéance.

Ce bilan indiquera :

- Inventaire « collectives métiers » conseillers
- Inventaire d'informations « collectives métiers » jeunes (alternance, C.E.J ...)
- Nombre de jeunes positionnés par les ML sur des offres proposées
- Nombre de jeunes recrutés par types de contrats

## SIGNATURE DE LA CONVENTION

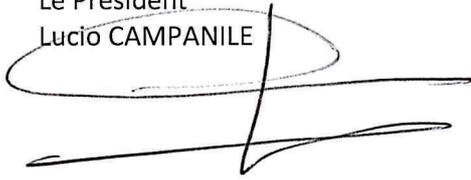
Le Comité régional des GEIQ d'Auvergne-Rhône-Alpes et l'AMILAURA s'engagent à la mise en place de cette charte de coopération régionale pour une durée d'un an renouvelable à échéance sur la base du bilan produit dans le cadre du Copil Annuel.

Date : 7/11/2024

**Pour le comité régional des GEIQ**

Le Président

Lucio CAMPANILE



**Pour l'AMILAURA**

La Présidente

Wendy LAFAYE

